

## Éditorial



« Aux fainéants, aux cyniques et aux extrêmes... »  
(Emmanuel Macron)

Les ouvrières des abattoirs Gad étaient pour l'actuel président des « illettrés ». Dans les gares, on croise les gens qui réussissent et « ceux qui ne sont rien ». Mais derrière ces marques de mépris, il demeure une constante dans leur action : la remise en cause des conquêtes sociales arrachées par la lutte de classe, notamment celles issues du Conseil national de la résistance, dont la Sécurité sociale constitue le pilier.

Le nouveau président de la République a été très clair sur ses projets : une loi travail bis imposée par ordonnances, étatisation de l'assurance chômage, suppression de 260 000 contrats aidés et de 120 000 postes de fonctionnaires, mise en place d'un point d'indice distinct dans les 3 fonctions publiques, rétablissement du jour de carence dans la Fonction publique, instauration de la retraite par points et disparition de tous les régimes spéciaux, diminution des APL, augmentation de la CSG et ses conséquences sur la protection sociale (voir page 7), programme de privatisation d'un montant de 10 milliards d'euros, remise en cause du droit aux études et du baccalauréat comme diplôme national...N'en jetez plus !!!

Pourtant, comme l'année dernière au sujet de la loi dite El Khomri, les salariés, retraités et la jeunesse ont démontré depuis la rentrée qu'ils n'entendaient pas capituler face à cette offensive contre le monde du travail et les conquêtes sociales. Un sondage paru dans le journal Libération rapporte que 68% des français estiment que les ordonnances Macron « favoriseront les licenciements » et 60% pensent qu'elles vont « accroître la précarité des salariés ». Dans un pays classé 5<sup>ème</sup> puissance mondiale, qui compte 6 millions de chômeurs et 9 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, il est urgent de réfléchir à répartir différemment les richesses. La CGT Finances publiques 31 occupera toute sa place auprès des salariés du public et du privé dans les luttes à venir, et invite les organisations qui partagent les mêmes objectifs de justice sociale à combattre avec elle. « **Les seuls combats perdus d'avance sont ceux qu'on refuse de livrer** ». (Jean Jaurès)

Jean-Marc Servel, secrétaire adjoint CGT FIP 31

## TOULOUSE 12 SEPTEMBRE 2017



### Prochains rendez-vous

- 10 novembre** : CAPL liste d'aptitude de C en B
- 14 novembre** : CAPL liste d'aptitude de B en A
- 16 novembre** : Journée interprofessionnelle à l'appel de la CGT, FO, Solidaires, FSU, UNEF, UNL, FIDL,
- 21 novembre** : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- 30 novembre** : Comité Technique Local
- 11 décembre** : CAPL mouvement local C au 1/3/18
- 19 décembre** : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- 21 décembre** : Comité Technique Local (Emplois 2018)

### Sommaire

- Page 2-3** : La Gazette des sites
- Page 4** : Retour sur la naissance de l'impôt sur le revenu
- Page 5** : Vu d'ailleurs
- Page 6** : Questions à Stéphane Boy, représentant CGT au CDAS
- Page 7** : D'actifs à retraités : la CSG
- Page 8** : Idées, culture, loisirs



### Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne  
Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex  
<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> [cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)



# LA GAZETTE DES SITES

CoGiTo 31 N°3 Octobre 2017



## Trésorerie municipale de Colomiers

Les trésoreries ont à leur charge une multitude de missions nécessitant de la proximité :

- des missions de recettes et de dépenses publiques (pour le compte de l'État, des collectivités locales, des hôpitaux, des établissements publics, etc) ;
- des missions de contrôle du suivi budgétaire et de la validité des recettes et des dépenses publiques ;
- des missions de conseils aux collectivités locales, hôpitaux et établissements publics pour la préparation et la bonne tenue de leur budget, etc.

Les trésoreries jouent un rôle essentiel dans la gestion des fonds publics et mettent en œuvre des missions souvent méconnues :



- le règlement d'un séjour à l'hôpital, d'un mois de cantine, du centre de loisirs, d'un droit de voirie pour un commerçant, tout cela passe par les trésoreries ;
- le bon paiement des salaires des fonctionnaires des collectivités territoriales et du secteur de santé publique (5 millions de salariés en France) ;
- la vérification de la légalité d'une dépense pour une collectivité locale, la réalité de l'appel d'offre ;
- la capacité financière de règlement des opérations.

Ces missions de contrôle s'opposent aux abus en matière de dépenses publiques. De plus, les comptables publics sont aussi chargés d'animer une



expertise économique et financière des projets d'investissements publics. Ainsi la proximité du réseau avec ses usagers et le maillage territorial

sont fondamentaux. La DGFIP doit permettre à la population d'accéder facilement à ses services mais également rester proche des élus locaux pour une meilleure gestion financière et budgétaire des collectivités, hôpitaux et établissements publics.

À Colomiers, la tenue de la caisse unique, particularité du département qui gère tout le centre des Finances, demande une grande polyvalence, une technicité et des connaissances particulières liées à la grande diversité des opérations.

Deux collègues sont partis et n'ont pas été remplacés : 2 sur 12 agents, c'est énorme ! Seule l'entente et l'entraide des personnels rendent la situation soutenable, mais pour combien de temps ?

Entre fermetures de postes comptables et suppressions massives de personnel, les missions, notamment de contrôle, ne peuvent plus être assurées correctement. La solution DGFIP : instaurer des seuils sous lesquels il n'y a plus de contrôle !!! Seuils bien sûr sans cesse relevés !!

Depuis quelques temps, nous nous dirigeons même vers un « contrôle partenarial » de la dépense

publique. De quoi s'agit-il ? Pour faire simple, nos services ne contrôleront plus du tout les dépenses de collectivités, hôpitaux ou établissements publics. Il sera institué de simples audits sur la régularité de ces dépenses !! Cette nouvelle approche de la chaîne de contrôle pourra permettre de nouvelles dérives



favorisant la fraude, notamment en matière de détournement de fonds publics. Mais surtout ces fraudes passeront de plus en plus inaperçue compte tenu des faibles moyens de nos services suite aux suppressions d'emplois. À se demander s'il n'y aurait pas de fait un choix intentionnel de nos directeurs et du Gouvernement. Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, la CGT se bat partout sur le territoire pour défendre un réseau de proximité aux Finances publiques, seule garantie d'une gestion saine et contrôlée de l'argent public.

## Massacre à la tronçonneuse

Au nom de politiques libérales et pour favoriser une fiscalité pour les plus nantis et la finance, nos gouvernants appliquent, depuis des années, un massacre à la tronçonneuse de notre administration, via les suppressions d'emplois. Le carnage continue pour 2018 : la suppression de 4 988 emplois temps plein est annoncée pour les administrations et les opérateurs. Qui a gagné le 1<sup>er</sup> prix ? Notre ministère, 1648 suppressions, suivi du ministère de l'environnement, 828 suppressions. Ils ont décidé de frapper ceux qui chassent, notamment, la fraude fiscale, et ceux qui doivent agir pour le bien être de la planète. SANS COMMENTAIRE !

## Carton Rouge

Carton rouge à notre ministre du budget et des comptes publics: la DGFIP ne pourra pas racheter Neymar car M. Darmanin a



annoncé que notre administration devrait se passer de 268 millions d'ici la fin de l'année auxquels se rajoutent, par exemple, 3 milliards d'euros de manque de rentrée fiscale suite à la révision de l'ISF. Ne prêtant qu'aux riches notre ministre est obligé, par exemple, de mendier 5€ sur les APL. Cela serait comique si ce n'était pas si triste surtout pour ceux qui subissent ces différentes coupes budgétaires.

Mais rassurons-nous Jupiter, roi des Dieux, veille sur nous. Il paraît que, modestement, il est devenu Président, le Petit Larousse précise qu'est jupitérien celui qui «le caractère impétueux et dominateur ». Mais, dans notre pays, les rois ont eu maille à partir avec le peuple, quant au Dieu rappelons que notre pays est fondé sur la séparation de l'Église et de l'État. À suivre....

## Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

[cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)





## Fermeture des Trésoreries : la parole d'un Maire

La DRFiP 31 a annoncé la fermeture des trésoreries d'Aspet et d'Aurignac au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La CGT finances publiques 31 a décidé de sensibiliser la population locale le samedi 14 octobre 2017 en étroite association avec les élus opposés à ces fermetures.

**Un de ces élus, Patrick BOUBE, maire de BOUSSAN** (commune actuellement gérée par la trésorerie d'AURIGNAC) **a bien voulu répondre à nos questions.**

### Quelle conséquence aura la fermeture de la Trésorerie d'Aurignac pour la population de votre commune et du canton ?



Le territoire des « Terres d'Aurignac » se situe, en moyenne, à 25 kms de Saint-Gaudens, où serait rattachée la

trésorerie d'Aurignac. C'est un très fort handicap pour une population âgée. Cet éloignement occasionné, par une telle fermeture, provoquerait une évidente augmentation des distances à parcourir pour nos concitoyens, pour le dépôt des régies, notamment et par conséquent, une perte de temps considérable pour les agents de nos collectivités, des risques aggravés pour le transport des fonds et un accroissement des frais de missions pour nos communes. Ce n'est pas un quelconque projet de permanences qui résoudrait ces demandes. Aussi les conditions de vies de bon nombre nos concitoyens qui connaissent des difficultés financières et qui ne procèdent ni au règlement par prélèvement automatique, ni par TIP font qu'il est important de permettre à ces personnes de se rendre au guichet de la trésorerie pour y déposer leur règlement par chèque ou espèces ou négocier des échéanciers, ce qui relève aujourd'hui, plus qu'hier encore, d'un enjeu sociétal.

Enfin, le Comptable (ou Percepteur) reste toujours le partenaire des maires en ce qui concerne la gestion du budget communal. Cette proximité permet des échanges efficaces et rassurants.

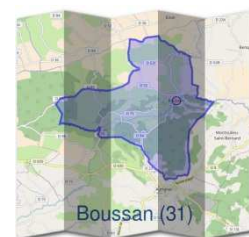
### Quel service public en milieu rural préconisez-vous ?

Un service public respectueux de la fragilité des territoires comme les nôtres classés Zone de Revitalisation Rurale (ZRR). Le rural ne peut pas être sans arrêt la variable d'ajustement d'économies !!!! Dans le contexte actuel, il y a possibilité de récupérer

autrement des masses d'argent bien plus conséquentes (fuites et évasions fiscales) plutôt que d'affaiblir une fois de plus le service public dans les territoires ruraux comme le nôtre.

### Songez-vous à la création d'un collectif pour défendre les services publics semblables à celui de la région de Decazeville (Aveyron) intitulé : « tous ensemble » ?

Pourquoi pas ? Notre ruralité, nos services de proximité sont attaqués peu à peu, de manière individualisée, brisant ainsi la solidarité nécessaire de tous. Peut-être que cette forme d'organisation permettrait plus de convergences, de forces derrière un mouvement citoyen.



### Quelle répercussion aura la suppression de la taxe d'habitation sur le budget de la commune en termes de service auprès de la population ?

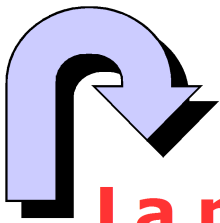
Cette annonce d'exonération de 80 % des contribuables de la taxe d'habitation est une mesure anticonstitutionnelle puisqu'elle remet en cause le principe de libre administration des communes. Elle ne servira qu'à fragiliser encore plus nos finances, faute d'être une réelle avancée pour le pouvoir d'achat des ménages qui, d'une manière ou d'une autre, devront payer la note. Par contre, rien n'est prévu pour réformer l'impôt le plus injuste que représente la TVA. Notre nouveau Président n'a jamais exercé de mandat d'élu local, tout comme bon nombre de députés de sa majorité d'ailleurs. Tous ces marcheurs énarques ne peuvent ignorer l'expérience des communes en matière de services apportés aux populations.



#### Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne  
Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex  
<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> [cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)





## La naissance de l'impôt sur le revenu

Parler de l'histoire de l'impôt sur le revenu en France nécessite d'évoquer brièvement ce qui fonde notre système fiscal surtout quand celui-ci est progressivement transformé, par exemple, la place prise par la CSG qui va encore être augmentée de 1,7%.

Il s'agit (ça ne s'invente pas !) d'une «déclaration» : **La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789**, en particulier les articles 13, 14 et 15.

Voici pour mémoire le contenu des articles :



*Art. 13 : « Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre les citoyens, en raison de leurs facultés. »*

*Article 14 : « Les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée »*

*Article 15 : « La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration. »*



La Déclaration informe donc le citoyen contribuable sur la gamme de mesures et de droits dont il peut disposer à sa guise, et sur le rôle qu'il joue dans la gestion budgétaire :

– il comprend que le principe de l'entretien, de la force publique et des dépenses publiques nécessite une contribution citoyenne, proportionnelle à la faculté contributive de chacun ;

– il dispose d'un droit de regard considérable sur l'utilisation faite des ressources financières du pays ;

– est sensibilisé sur la possibilité qui lui est offerte de réclamer des comptes à l'Administration fiscale.

Mais il n'est pas encore question d'un impôt sur le revenu !!!

Certains pays européens vont être plus prompts que la France pour recourir à une imposition sur le revenu. La Grande-Bretagne va instaurer un impôt

progressif sur les différents revenus de chaque contribuable dès 1842, tandis qu'en Allemagne, un impôt progressif sur le revenu de chaque ménage est créé en 1893.

En France, c'est le contexte politique international qui va constituer l'élément déclencheur (« le fait générateur » dirait-on dans les milieux autorisés).

En effet, suite à la défaite de 1870, la France est condamnée à verser à l'Allemagne une indemnité de guerre de 6 milliards de francs, un impôt jugé exorbitant et injuste. Face à ce risque d'endettement public colossal, un premier projet d'impôt sur le revenu est élaboré en 1890, mais finit par avorter. Même scénario en 1893.

Joseph Caillaux, ministre des Finances amorce une troisième tentative en 1907, en déposant un projet de loi, qui prévoit déjà le caractère proportionnel et progressif de l'impôt. C'est en juillet 1914 qu'est adopté définitivement le texte de loi (1916 est la première année d'imposition), et la première révision intervient en 1917, effort de guerre oblige.

Le calcul et le recouvrement vont connaître quelques modifications au fil des ans, comme par exemple la mise en place du quotient familial en 1945.

100 ans après sa naissance, l'impôt sur le revenu est la deuxième source de recette pour l'État, après la TVA. Mais on estime qu'avec **une véritable proportionnalité, soit 10 à 14 tranches** (au lieu de 5 actuellement), **le rapport financier serait de 18 milliards avec en plus un allègement des droits dus pour les revenus modestes et moyens.**

C'est le contraire d'une telle solution qui se réalisera quand l'impôt sur le revenu va connaître une modification majeure, avec le fameux prélèvement à la source.

Parler de « prélèvement » à propos d'un impôt créé par un ministre nommé « Caillaux » : on n'a pas fini de se faire du... mauvais sang !!!



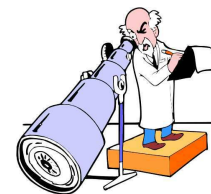
Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> [cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)





## Ne pliez pas !!!

Le département de la Creuse est un département pauvre où les usines industrielles sont rares. Aussi, quand à la fin de l'année 2016, l'usine d'emboutissage GM&S la Souterraine est menacée de liquidation judiciaire, les 277 salariés de l'entreprise, avec leur syndicat CGT, se mobilisent pour la sauver. Un long conflit démarre dans l'indifférence générale. Au printemps 2017, après l'annonce des salariés de faire sauter leur usine, les médias commencent à s'intéresser à ce conflit ce qui attire l'attention gouvernementale. Après de multiples péripéties et rebondissements, le tribunal de commerce de Poitiers valide l'offre de reprise de GMD avec seulement 120 salariés conservés. On peut tirer plusieurs enseignements de cette lutte. D'abord, l'entreprise a manqué, depuis plusieurs années, d'investissements et les dirigeants de celle-ci ont une lourde responsabilité dans la faillite de GM&S malgré les aides publiques (900 000 euros de CICE). A quoi ont-elles servi, les salariés se le demandent encore.



Ensuite, les gros clients que sont RENAULT et PSA, deux grosses multinationales, qui ont fait de gros bénéfices en 2016 et 2017, ont abandonné GM&S en refusant d'augmenter leurs commandes. Pourtant, elles aussi ont touché des aides publiques, par dizaines de millions d'euros. Pour finir, le rôle de l'État est ambigu. GM&S est le deuxième employeur privé de la Creuse et la perte de plus de 150 emplois est une catastrophe pour le département alors que l'avenir des 120 emplois sauvés n'est pas assuré. L'État renonce à son action dans l'aménagement du territoire. Il supprime les services publics en milieu rural et ne fera rien pour sauver les entreprises implantées dans ces territoires éloignés des grandes métropoles.

Le combat des salariés et de leur syndicat CGT a été exemplaire et d'une grande dignité, soutenu par les commerçants et la population locale toute entière.

Dernière info : le Président Macron a déclaré, le 4 octobre, en parlant des GM&S venu à sa rencontre lors de sa visite à Egleton : « Il y en a certains, au lieu de foutre le bordel, ils feraient mieux d'aller regarder s'ils ne peuvent pas avoir des postes là-bas... ». Le mépris, voire « l'insulte » pour les salariés, les cadeaux fiscaux pour les riches, sans commentaire !!!

## Difficile nettoyage

Difficile de nettoyer les bureaux de notre administration : après le conflit des salariées de l'entreprise de nettoyage de la cité administrative, un autre centre des finances publiques a connu un tel conflit. Après trois mois de grève, les salariés de l'entreprise de nettoyage Verte Distributions Services, intervenant au centre des finances publiques du 2<sup>ème</sup> arrondissement de Paris ont obtenu gain de cause. Cette société, venant de remporter le marché du nettoyage, voulait, pour le même travail, reprendre un salarié de moins et diminuer les heures d'intervention des autres. Avec l'appui de la CGT finances publiques de Paris ils ont gagné, rétablissant la situation des effectifs et d'heures travaillées.



## Ça a payé !

Les personnels des crèches du CHU Purpan et Ranguel ont obtenu, après plusieurs semaines de conflits avec la direction de l'Hôpital, six titularisations de CDD, le remplacement des arrêts maladie et la reprise de leur dossier retraite pour le droit à partir à 57 ans. La direction qui s'appuyait sur les coupes budgétaires pour justifier les remises en cause d'emplois en a été pour ses frais. Bravo, la lutte a payé !

## Chère Planète

« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres mais nous l'empruntons à nos enfants » Antoine de Saint-Exupéry. 200 millions de personnes, futurs migrants climatiques d'ici à 2050, 1,8 million menacées par des pénuries d'eau d'ici 2025 et 180 millions subissant des pénuries alimentaires, que faut-il faire ?

L'écologie peut relever du domaine privé telle la légende amérindienne du colibri qui, face à un incendie, est le seul à essayer de l'éteindre en déversant quelques gouttes d'eau, justifiant son attitude par ces mots : « Je fais ma part ». Aujourd'hui qu'est-ce que faire sa part ?

Pour la CGT, pour un développement humain durable, il faut poser des cadres réglementaires, fiscaux et budgétaires ambitieux et socialement justes, combinant transformation du travail, répartition des richesses et nouveau mode de production. Cela nécessite des politiques industrielles, de services publics, d'emploi ambitieuses à long terme, en intégrant les questions salariale et de protection sociale.

Pour la CGT, il faut dépasser une juxtaposition économie/social/environnement pour donner un vrai sens au développement, maîtriser le présent et anticiper l'avenir, donc définir les besoins humains, la production des richesses et le mode de développement dont nous avons besoin.



### Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> [cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)





# QUESTIONS À ...



**Stéphane BOY**

représentant CGT au Comité Départemental d'Action Sociale

CoGiTo 31 N°3 octobre 2017

**Stéphane, tu es élu au Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS), peux-tu te présenter, quel a été ton parcours professionnel, quelles sont tes responsabilités syndicales?**

Mon parcours professionnel au sein de notre administration a débuté à Paris XV il y a une vingtaine d'année. Je suis en Haute-Garonne depuis 2004 où j'ai travaillé à Colomiers et au Mirail, toujours dans la sphère fiscale des particuliers. Je suis actuellement au SIP Toulouse Sud-Ouest. Pour mes responsabilités syndicales, je fais partie de la commission exécutive et du bureau de notre section, je siège également au sein du CDAS.

Les représentants qui siègent au sein du CDAS sont désignés par leur section syndicale et non élus (idem pour le CHS-CT).

**Le CDAS est une instance importante mais finalement assez méconnu. Quel est son rôle, dans quels domaines peut-il intervenir ?**

Précisons d'abord que l'argent des services sociaux c'est, de fait, le nôtre. Ensuite l'article 1 du décret du 06 janvier 2006 relatif à l'action sociale des personnels de l'État résume bien le rôle et les domaines d'action du CDAS : "l'action sociale, collective ou individuelle vise à améliorer les conditions de vie des agents de l'État et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles."

Le CDAS est une instance chargée de répartir les crédits qui lui sont alloués dans le cadre des Crédits d'Action Locaux (CAL) : cela permet le financement des interventions des professionnels (avocat, notaire, conseiller en économie sociale et familiale, psychologue), de l'arbre de Noël, de conférences "santé publique" et des sorties ou actions à destination des actifs et retraités.

**Ce comité est commun à d'autres directions du ministère. Comment votre travail de mandats s'articule avec les autres représentants des autres directions ?**

Le CDAS est effectivement une instance "finances", les représentants CGT Finances sont issus de la DRFiP 31, de la Direction Régionale des Douanes et de la DIRECCTE.

Nous travaillons ensemble (préparation, compte-rendu, groupes de travail) au sein de cette instance et pouvons également partager ce qui se passe dans chacune de nos administrations. Au même titre que la CHS-CT, cela permet de créer des passerelles et faciliter des actions ou revendications communes "Finances".



**Face à la diminution constante de son budget, quelles sont les perspectives de ce comité et quelle est l'action des élus cgt ?**

La diminution du budget de l'action sociale n'a pas d'impact direct sur le Crédit d'action Locale de notre département, son mode de calcul protège les départements avec les effectifs les plus importants (actifs, enfants et retraités).

Par contre, la baisse du budget a des conséquences sur les orientations du ministère : il y a une menace claire sur la pérennité des restaurants de moins de 20 convives par jour (celui de Muret en Haute-Garonne), un coup d'arrêt sur le nombre de logements ou bien de places en crèche proposés, des transferts pour les colons EPAF cet été de Toulouse à Paris dans des conditions très insatisfaisantes (en bus avec un seul chauffeur, soit une durée de trajet d'une douzaine d'heures), la baisse de l'offre "vacances", etc....

Les représentants CDAS CGT Finances font part des difficultés locales aux camarades qui siègent au CNAS (comité national d'action sociale) et à l'équipe de la délégation départementale de l'action sociale. Ainsi, ils ont entamé localement un suivi sur le restaurant de Muret (rencontres avec les collègues aux mois de juin et septembre 2017), proposent des sorties loisirs vers les foyers aux revenus les plus faibles, veillent à ce que les assistantes sociales et les médecins de prévention puissent travailler dans les meilleures conditions.

Nous sommes également à l'écoute de nos syndiqués et nous les invitons à nous faire part de toute difficulté ou demande dans ce domaine.



**Nous contacter :**

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> [cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)





# D'ACTIFS À RETRAITÉS

## À propos de la CSG



CoGiTo 31 N° 3 octobre 2017

**Dangereuse-Pernicieuse**  
1,7% d'augmentation de la CSG pour les salariés et les retraités ayant une pension mensuelle supérieure à 1 200 €, voilà ce qui nous attend. Pour les retraités c'est une ponction sèche, donc une baisse de pouvoir d'achat ; pour les fonctionnaires une éventuelle compensation mais un point d'indice gelé. Cette augmentation de CSG financera une augmentation des salaires du privé par la baisse des cotisations chômage et maladie.

### Diviser ?

Une petite musique tourne en boucle portée par nos dirigeants et les médias bien-pensants : après les fonctionnaires, voici les nouveaux privilégiés : les retraités. On oppose les jeunes et les salariés aux retraités, alors que, malgré la faiblesse de leurs retraites, ils contribuent souvent aux dépenses de leurs enfants et petits-enfants. Rappelons que les dits privilégiés ont des pensions qui n'ont pas été augmentées depuis 2013. De plus, selon une étude du Conseil d'Orientation des Retraites sur 2014, la retraite moyenne s'élève à 1 250€, mais tombe à 993€ pour les femmes, le seuil de pauvreté étant à 987€ et la minimum vieillesse à 802 € !!! « En même temps » les fortunes cumulées des familles Bernard Arnault, Bettencourt et Patrick Drahi s'élèvent à 118,5 milliards et « en même temps » l'ISF va être revu, perte pour l'État 3 milliards d'euros.

Qui sont les privilégiés ? Pourquoi chercher à diviser les citoyens en opposant retraités, actifs et chômeurs ?



### Refonder notre société ?

A chacun selon ses besoins et chacun selon ses moyens : ces principes de solidarité, constitutifs de notre société, sont progressivement attaqués avec diverses mesures dont la fiscalité. L'orientation désormais instituée : la solidarité entre pauvres, voire très pauvres, la solidarité intergénérationnelle et entre certaines catégories sociales, et « en même temps » on allège le devoir de solidarité des plus nantis.

De plus les sommes supplémentaires prélevées, via l'augmentation de la CSG, sur les pensions, seront utilisées pour compenser la suppression des cotisations chômage (2,4%) et maladie (0,75%) des salaires du privé. Du coup, **sans rien coûter au patron**, les salariés du privé bénéficieront d'une petite augmentation de salaire payée par les retraités !!! Pour un salaire brut mensuel de 2 000€

l'augmentation sera de 32,50€ soit quasiment l'augmentation de CSG subit par un retraité percevant une pension de 2 000€ ; pour un salaire brut mensuel de 5 500€, l'augmentation sera de 87,50€, soit la ponction de CSG sur trois pensions de 2 000€. Oui ces décisions cherchent à refonder les bases de notre société.



### Et la protection sociale ?

La CSG, créée par Michel Rocard, était un impôt à faible taux (1,1%) et transitoire pour financer la Sécurité Sociale. Aujourd'hui le taux est de 6,6% pour les retraités, 7,5% sur les revenus d'activité. Elle a rapporté 95 milliard en 2016, plus que l'impôt sur le revenu. Elle représente 20% des recettes de la sécurité sociale, l'alcool et autres taxes 14%, la part des cotisations passant sous les 58%. La CSG, non déductible des revenus imposables, constitue un impôt sur une somme non perçue. Assise à 75% sur les salaires, 15% sur le chômage et les retraites et 10% sur le capital, elle n'est pas une contribution diversifiée et juste : quand on l'augmente de 1€ l'effort repose à 75% sur les salaires, 15% sur le chômage et les retraites et seulement 10% sur le capital. Enfin la part des cotisations patronales a baissé dans le financement de la protection sociale passant, dernière étude en date, de 62% en 1959 à 44% en 2010.

En s'orientant vers un financement par fiscalisation, la protection sociale change de nature puisque le financement par cotisations sociales, dénommées à tort charges, constitue un salaire différé socialisé permettant la solidarité face aux aléas de la vie.

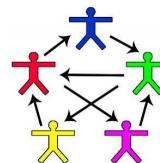
**La hausse de la CSG est donc pernicieuse et dangereuse : elle oppose entre eux les citoyens, elle restructure les fondements de notre société et elle remet en cause le principe de la protection sociale.**



### Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne  
Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex  
<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> [cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)





## Du tourisme social

Très souvent nous partons ou envoyons nos enfants en vacances via des organismes de tourisme social. Mais que cachent les termes tourisme social.

### *Le tourisme social, c'est quoi ?*

Parler de tourisme social c'est évoquer l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), définie par un certain nombre de critères : une libre adhésion, une gestion démocratique participative (1 Homme – 1 Voix), une utilité économique et sociale garantie, la mixité des financements, une logique de développement durable, social et solidaire. L'ESS c'est la primauté de l'Homme sur le capital avec comme finalité l'intérêt général.

Né en 1936 avec l'acquis des congés payés, il a pour objectif de **permettre à chacun** (jeunes, familles, retraités, privés d'emploi, privés de comité d'entreprise, personnes en situation de handicap) **de partir en vacances.**

### *L'Association Tourisme Loisirs Culture (TLC) : le droit aux vacances pour tous !*

Créée à Toulouse en 1991 par la CGT, elle est administrée par des responsables bénévoles. Elle s'inscrit dans l'histoire des conquêtes des salariés pour le droit aux vacances, aux loisirs et à la culture.

Ouverte à tous (ouvriers, employés, technicien, cadres, commerçants, groupes de retraités, comités d'Entreprise, Associations) elle est adhérente à l'ANCAV / TT et travaille en partenariat avec le SRIAS.

### *L'Association Nationale de Coordination des Activités de Vacances Tourisme et Travail (ANCAV-TT)*

Association «loi 1901», elle fut créée en septembre 1985 par la CGT et 5 de ses fédérations. C'est un outil syndical de coordination, porteur de valeurs émancipatrices et d'innovations sociales, de mutualisation et de mise en commun, de solidarité et d'action. Ses objectifs : assurer un tourisme social de qualité ouvert à tous, contribuer à l'action pour conquérir les moyens



nécessaires afin de répondre aux besoins pour des vacances et des loisirs de qualité. Au fil des années, l'ANCAV-TT a développé des savoir-faire dans le tourisme, les loisirs, la culture et le sport.

### *La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale de Midi-Pyrénées (SRIAS)*

La SRIAS, placée auprès du Préfet de Région, met en place ou relaie des actions en faveur des 386 406 bénéficiaires en Occitanie. Elle est ouverte à **tous les fonctionnaires et retraités de la fonction publique d'État de la région** et propose une sélection de billetterie, loisirs et culture en partenariat avec TLC. Son action complète les dispositifs d'action sociale, culturelle et de loisirs mis en œuvre dans chaque ministère par les bureaux d'action sociale.

## IDÉES ET DÉBATS

### Contradiction dans la parole gouvernementale

La suppression soudaine de 260 000 contrats aidés, a retenti comme un véritable coup de tonnerre parmi les associations et les collectivités locales très dépendantes de ce type de contrat. C'est le plus grand plan social de ces dernières années avec le passage de 460 000 contrats aidés en 2016 à seulement 300 000 en 2017. Le gouvernement et sa ministre du travail estiment que le coût pour les finances publiques est trop important et le retour à l'emploi inefficace. **Ce coût représente un peu moins de 3 milliards d'euros par an.** Les conséquences sont désastreuses pour les collectivités.

Ces contrats leur permettaient de pourvoir des postes dans les fonctions périscolaires ou dans le domaine de la dépendance. Il en va de même pour beaucoup d'associations et l'existence de certaines est remise en cause. Ces contrats bien que précaires permettaient une réinsertion professionnelle pour beaucoup de chômeurs et 10% de ces emplois sont occupés par des travailleurs handicapés.

En parallèle, on pourrait trouver logique que le nouveau gouvernement remette en cause le CICE (Crédit Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi). Il n'en est rien! Il est seulement prévu qu'à partir de 2019, le CICE se transforme en baisse de cotisation pour les entreprises. **Or pour la seule année 2017, ce crédit coûtera 22,7 milliards d'euros soit 1% du PIB.** Bruno DUCOUDRE de l'OFCE (observatoire français des conjonctures économiques) prévoit seulement 16000 créations nettes d'emplois à l'horizon 2020 et 42000 à l'horizon 2022. On est bien loin du 1 million d'emplois créés promis par le président du MEDEF. En fait, pour le chercheur, le CICE améliore la trésorerie et les bénéfices des entreprises mais a un impact nul sur l'activité économique. De plus, le dispositif étant complexe, il bénéficie aux grandes entreprises, toutes les PME ne le demandant pas.

**C'est cher payé l'emploi : en moyenne 300 000€ par emploi créé contre 6 500€ pour un emploi aidé ! Le CICE est onéreux pour les finances publiques. Mais ce gouvernement n'en est pas à une contradiction près.**

### Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

[cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr)

Page 8

